



- Limite communale
- - - Limite de zones
- Protections paysagères et/ou écologiques**
- Artère protégée
- Haie, ripisylve ou alignement d'arbres protégé
- Espace boisé classé linéaire
- Espace boisé classé
- Espace écologique et/ou paysager protégé
- Protections patrimoniales**
- ★ Patrimoine bâti protégé
- Ensemble bâti protégé
- Prescriptions diverses**
- Site pouvant demander un changement de destination
- Emplacement réservé
- Secteur de Taille et de Capacité d'Accueil Limitées (STECAL)
- Périmètre d'attente / gel de la constructibilité
- Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)
- Polarité commerciale principale
- Polarité commerciale de proximité
- Informations et servitudes particulières**
- Contraintes technologiques et environnementales**
- Zone humide avérée - SAGE Yèvre-Auron
- Zone humide potentielle - SAGE Cher Amont (potentiel fort et très fort)
- Plan de Prévention des Risques - Inondations
- Plan de Prévention des Risques - Technologiques
- Périmètres de protection des captages**
- Immédiate
- Proximité
- Éloignée
- Zones**
- A agricole
- Ap agricole protégée
- N naturelle
- Nc naturelle-carrières
- Ni naturelle-jardins
- Nln énergie
- Np naturelle-protégée
- UAa centre-ville
- UAab centre-bourg
- UB habitat dense/centre périphérie
- UC résidences d'habitat collectif
- UDa habitat individuel
- UDdb habitat individuel
- UE a, b, c économique
- UL équipements
- ULn énergie
- UN habitat isolé-hameaux
- UAU1 urbanisation future (habitat/mixte)
- UAU2 urbanisation future (économique)
- UAUE urbanisation future (équipements)
- ZAUE urbanisation future (ZAC)
- ZAU urbanisation future moyen terme

**PLUI**  
plan local d'urbanisme  
intercommunal

**BOURGES PLUS**  
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

**Plan de zonage - Sud Ouest**

Vu pour être joint à la délibération du Conseil  
Communautaire arrêtant le PLUi le 17 juin 2021

0 500 1000 1500 m

Échelle janvier 2021

